



INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

OPCVM de classification « Actions de pays de la zone euro », GRESHAM STRATEGIE MIDCAPS est un OPCVM nourricier de la part NC du FCP TALENCE EUROMIDCAP dont l'objectif est d'obtenir une performance nette annuelle supérieure à celle de l'indice EURO STOXX Small Net Return Index (dividendes réinvestis), nette de frais de gestion sur la durée de placement recommandée (5 ans). La performance du fonds nourricier pourra être inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion. Dans ce cadre, le FCP est investi en totalité en parts NC du FCP maître TALENCE EUROMIDCAP et à titre accessoire en liquidités.

Rappel de la stratégie de l'OPCVM maître :

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le fonds est investi essentiellement en actions de petites et moyennes capitalisations boursières des pays de la zone euro, dont une part prépondérante hors France. Selon une approche au cas par cas (« stock picking »), le choix des valeurs se fera parmi tous les secteurs d'activité, en privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés.

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Compte tenu de sa stratégie décrite ci-après, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans celle-ci.

Le processus d'investissement se décompose en 4 étapes : identification des sociétés potentiellement intéressantes, analyse des fondamentaux de la société, valorisation et sélection des titres et investissement.

L'exposition au risque actions est comprise entre 60% et 120%. Le FCP est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA et est exposé à hauteur de 60% au moins sur le marché des actions de pays de la zone euro (dont une part prépondérante hors France) de toutes capitalisations boursières, en privilégiant les petites et moyennes capitalisations, et de tous secteurs.

Le FCP se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres obligataires ou monétaires de la zone euro et, à titre accessoire, hors zone euro sans contrainte de répartition géographique, de tous secteurs et de tous types d'émetteurs (Etats ou émetteurs privés de toutes capitalisations).

Il s'agit de titres notés Investment grade au moment de l'investissement par l'analyse crédit interne basée non systématiquement sur celle des agences de notation.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir en obligations convertibles (de 0% à 25%) et en obligations à haut rendement (les titres spéculatifs sont limités à 10% maximum).

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en actions hors pays de la zone Euro.

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA de droit français et d'OPCVM de droit européen.

Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers à terme, négociés sur des marchés français, réglementés et organisés, dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif, dans le but de couvrir le risque action ou de dynamiser le portefeuille (notamment par la vente ou l'achat de contrats sur indices actions), en fonction des anticipations du gérant ou des fluctuations du marché. L'exposition du fonds au risque action pourra ainsi être réduite partiellement (dans la limite de 60%) ou au contraire augmentée jusqu'à 120% de l'actif, de même pour l'exposition au risque de taux dans une fourchette de 0% à 40%.

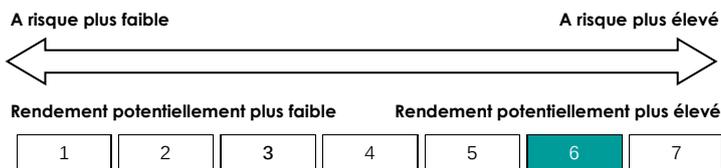
Le fonds ne fait pas l'objet de garantie ou de protection du capital. Le FCP capitalise les revenus et les plus-values nettes.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) jusqu'à 11 heures chez le Dépositaire CACEIS Bank (attention aux délais techniques et à ceux des intermédiaires financiers allant de 15 à 45 minutes avant cut-off). Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée en J+1 sur les cours de clôture de J, et sont réglées 3 jours après la date de valeur liquidative (Valeur liquidative quotidienne).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 6 reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés des actions de petites et moyennes capitalisations boursières des pays de la zone euro. Les conditions de souscription et de rachat dans l'OPCVM maître sont détaillées dans le paragraphe « conditions de souscription/rachat au sein de la section « Objectif et politique d'investissement » de l'OPCVM maître.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [6] :

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 6 reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés des actions.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque lié à la faible liquidité de certains titres : Le FCP peut être investi dans des OPC ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds.
- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,50 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,35 %*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	<p>20 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice EURO STOXX Small Net Return Index (dividendes réinvestis)**.</p> <p>Montant facturé au titre du dernier exercice : Néant</p>

* Le pourcentage indiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/08/2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

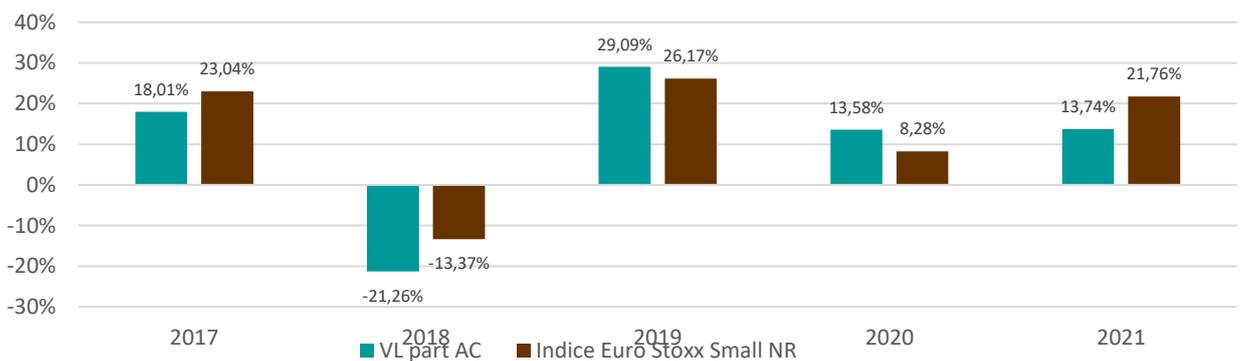
Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.talencegestion.fr et sur le site des commercialisateurs www.gresham.fr

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

** Première période de cristallisation de la commission de surperformance : du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

PERFORMANCES PASSES

Gresham Stratégie Midcaps part AC



Le fonds maître a été modifié le 15/05/2017, le fonds TALENCE EUROMIDCAP ayant absorbé le fonds TALENCE MIDCAPS (fonds maître initial). Les performances antérieures à ce changement ont ainsi été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Elles tiennent compte de l'ensemble des frais et commissions, sauf les éventuels frais d'entrée ou de sortie.

Elles ont été calculées en EURO et s'entendent dividendes réinvestis pour le fonds et dividendes réinvestis pour l'indicateur de référence qui est l'indice EURO STOXX Small Net Return Index (dividendes réinvestis) à compter du 15/05/2017 (indice CAC Mid and Small Net Return avant changement du fonds maître).

Date de création de l'OPCVM : 17/04/2014

Devise de calcul des performances : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document périodique) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de TALENCE GESTION - 38, avenue Hoche - 75008 Paris ou sur le site <http://www.talencegestion.fr> ou écrire à contact@talencegestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : OPCVM éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Les parts de cet OPCVM n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi U.S. Securities Act of 1933. Par conséquent elles ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Politique de rémunération : Les détails actualisés de la politique sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

La responsabilité de TALENCE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

TALENCE GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 05/09/2022.